



STOP À LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL. AGISSONS!



QUE SONT LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

Les risques psychosociaux (ou RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non (définition de l'INRS) :

- **Du stress** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- **Des violences internes** commises au sein du service par des agents et/ou cadres : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- **Des violences externes** commises sur des agents par des personnes externes au service (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

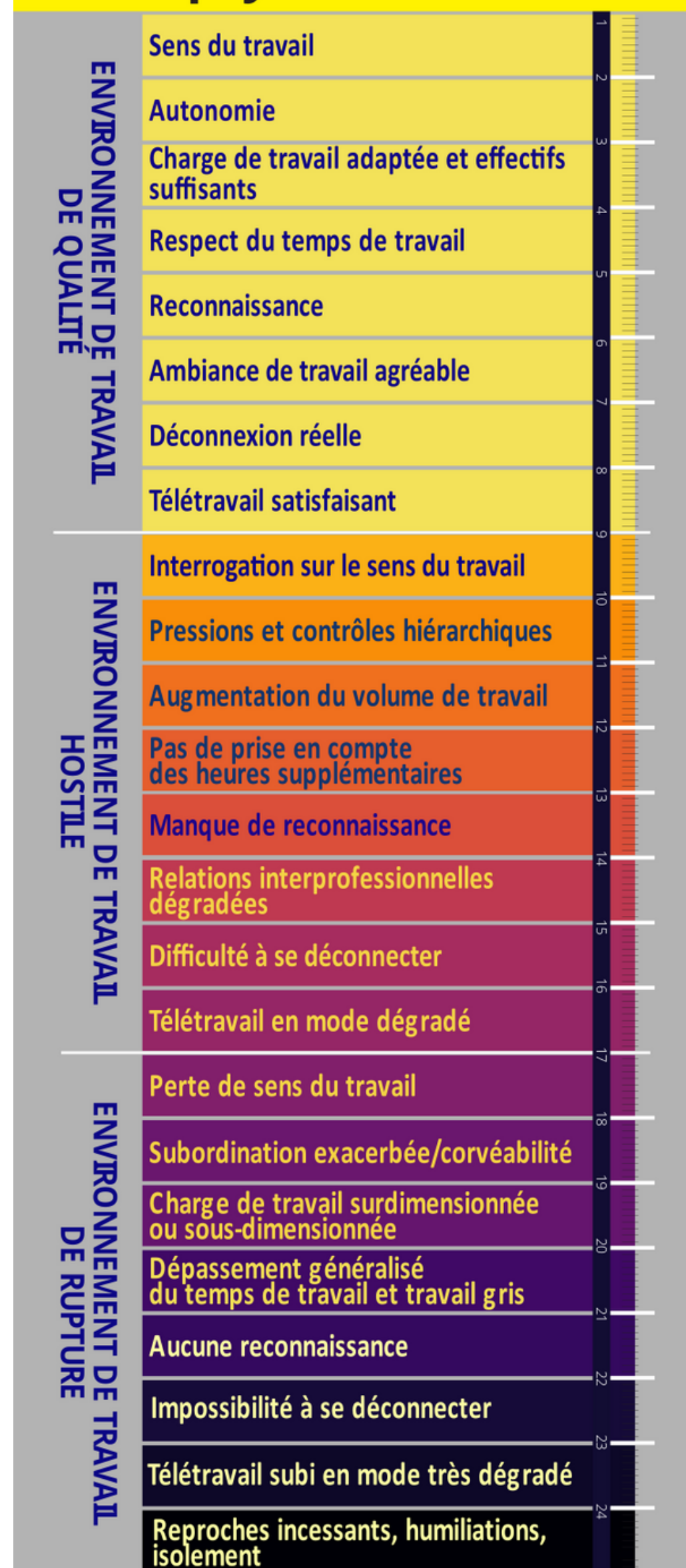
L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé, notamment en termes de troubles psycho-sociaux qui se manifestent par des maladies cardio-vasculaires, cancers, troubles musculo-squelettiques (TMS), troubles anxiodépressifs, épuisement professionnel voire suicide.

“ C'est pourquoi la CGT préfère employer le terme « risques socio-organisationnels », au lieu de risques psycho-sociaux.

Ils sont engendrés par l'organisation du travail, et impactent la santé physique et mentale des personnels.

Ce ne sont pas les salariés qui ramènent leurs difficultés personnelles sur leur lieu de travail. ”

Le Sociomètre des risques psycho-sociaux



IDEES RECUES SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, selon l'INRS, (RPS)

Vous êtes en difficulté ? Ne restez pas isolé.

Parlez-en, contactez vos instances représentatives ou le syndicat.

N°1 : « Le stress, c'est dans la tête »

N°2 : « Les RPS ça ne concerne pas le service »

N°3 : « Les RPS c'est pas si grave »

N°4 : « Le stress, ça fait partie du métier »

N°5 : « Les RPS, ne pas en parler évite le problème »

...